

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

DELIBERATION N° 94-... DU 31 MAI 1994

**RELATIVE A LA MODIFICATION D'UNE RUBRIQUE D'AIDE  
DU VIÈME PROGRAMME D'INTERVENTION**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie :

- ⇒ Vu la délibération n° 91-12 du 4 juin 1991 portant approbation du VIème programme (1992-1996) de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- ⇒ Vu la délibération n° 93-23 du 24 novembre 1993 relative à la mise à jour du programme 1992-1996 pour la période 1994-1996 ;
- ⇒ Vu l'arrêté du 2 novembre 1993 modifiant l'arrêté du 28 octobre 1975 modifié, relatif à la pollution des élevages ;
- ⇒ Vu les propositions du comité "agriculture" du conseil d'administration en date du 21 avril 1994 ;

**Délibère**

**Article 1**

Le paragraphe 2.3.1

**"Les élevages"**

tel que rédigé dans le programme d'intervention de l'agence visé dans la délibération n° 91-12 est annulé.

**Article 2**

De nouvelles modalités d'aides sont mises en place, conformément aux deux nouvelles délibérations ci-dessous :

- 94-3 relative aux priorités dans l'attribution d'aides aux travaux visant à réduire la pollution des élevages
- 94-5 relative aux études et travaux éligibles aux aides de l'agence avec leurs modalités associées

**Article 3**

Il est substitué à l'ancienne rédaction du paragraphe 2-3-1 visé à l'article 1 le texte de la délibération n° 94-...5... ci-dessus.

**Article 4**

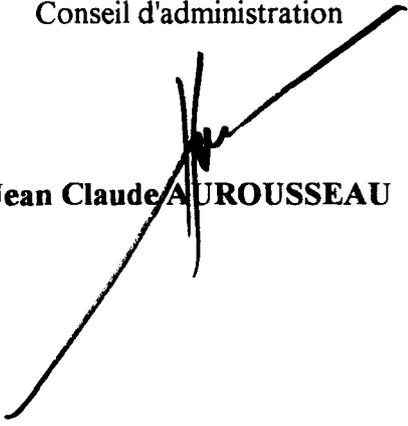
La dotation financière de la ligne-programme 6132 reste identique à celle figurant dans la délibération 93-23 sus-visée.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence



**Pierre Frédéric TENIERE-BUCHOT**

Le Président du  
Conseil d'administration



**Jean Claude AUROUSSEAU**